**APPEL A PROJETS**

**Les 12-18 ans redécouvrent**

**l’art et l’histoire dans nos musées**

1. **Informations relatives à l’appel à projets**
2. **Objectif du Fonds**

Le Fonds Irène Heidebroek et Eliane van Duyse, fondé par Irène Heidebroek, enseignante et guide de musée convaincue, souhaite susciter l'intérêt des élèves du secondaire pour **l'art et l'histoire** en les encourageant à visiter un musée ou tout autre lieu d'intérêt artistique ou historique en Belgique. Le fonctionnement du Fonds prend la forme d'un **appel à projets annuel**.

1. **L’appel à projets**

Chaque année, au mois de septembre, le Fonds Irène Heidebroek et Eliane van Duyse lance un appel à projets afin de récompenser un ou plusieurs projet(s) créatif(s) et original(aux) qui encouragent les jeunes de 12 à 18 ans (enseignement secondaire) à visiter des musées ou des lieux artistiquement/historiquement importants en Belgique.

Le Fonds souhaite que les jeunes soient activement impliqués dans la réalisation de ces projets. De cette manière, les jeunes s'inspirent et se motivent les uns les autres pour s'intéresser à l'art et à l'histoire. Le musée ou lieu historique devient ainsi un endroit idéal pour l'apprentissage et la réflexion. Les jeunes sont également représentés au sein du jury chargé d'évaluer les dossiers soumis.

Le projet peut prendre différentes formes, comme la création d'un formulaire ou d'un petit guide pour guider les jeunes dans les collections du musée, un aménagement adapté (étiquettes, panneaux pédagogiques interactifs, jeu, appli, vidéo, etc.) ou encore l'organisation d'un événement ou d'une exposition spécifiquement pour les jeunes, etc.

Il est important que le musée ou l'institution artistique/historique impliquée soit porteur du projet ou marque clairement son soutien au projet. Le projet pourra être réalisé en partenariat entre un opérateur culturel public ou privé et/ou le monde de l’éducation. Le projet peut également être développé dans le cadre scolaire et impliquer différentes matières, comme l'histoire, les langues modernes ou classiques, la musique, le dessin ou l'informatique. L'initiative peut également être prise par un mouvement de jeunesse, un centre périscolaire ou un autre acteur culturel.

La finalité du projet, ou le produit fini, doit être contraignant d'une manière ou d'une autre. Il doit viser la durabilité et la continuité, en en incitant d’autres jeunes visiteurs que les initiateurs à découvrir le musée/le lieu.

Le projet lauréat doit être effectivement réalisé. Il pourra obtenir dans ce but un soutien financier maximal de ***10.000 €***. Il est donc important de bien élaborer et justifier le projet et sa concrétisation (budget, cahier des charges, partenaires) dans le dossier.

Les dossiers peuvent être introduit par :

* 1. les musées ou institutions artistiques/historiques
	2. les écoles, mouvements de jeunesse, maisons de jeunes, accueils extrascolaires
	3. les opérateurs culturels
	4. toute tierce personne en mesure d’assurer la réalisation technique du projet
1. **Procédure de sélection**

Les dossiers sont examinés par un ***jury indépendant***, désigné par le Comité de gestion du Fonds. Ses membres sont chargés de lui faire rapport et de transmettre des propositions motivées concernant le lauréat. Les ***critères*** suivants guident l’examen des dossiers:

* Mesure dans laquelle **le projet s’inscrit dans les objectifs du fonds ;**
* **Processus de création** en co-création avec des **jeunes** idéalement âgés entre 12 et 18 ans;
* **la qualité de la mise en œuvre du projet** (mesurée e.a. par la précision et la fiabilité du plan financier, le réalisme du calendrier, l’évaluation et le suivi du projet…) ;
* l'originalité de la **démarche ;**
* l'originalité de la **production finale ;**
* la constitution d'un **partenariat** impliquant le monde des musées, de l'éducation et de la réalisation technique du projet;
* le fait que le projet puisse servir de **référence à une autre initiative** (entraînant e.a. un changement positif, d’autres projets, la reprise du projet par d’autres, …) ;
* **les garanties de continuité du projet** (accessibilité, possibilité de débouchés pour des publications et études d’accompagnement, amélioration suite au nouvel aménagement**, …)**
* **la vision à long terme du projet ;**
* dans le cas d'un produit fini (étiquettes, vidéo, appli, audioguide, publication, panneaux...): le fait que le produit soit publié en plusieurs langues, avec une attention particulière aux **trois langues nationales.**

La **sélection** finale est assurée par le Comité de gestion. Chaque candidat est informé du résultat de la sélection. Le Comité de gestion ne motive pas ses décisions qui sont sans appel. Tout projet sélectionné fait l’objet d’une convention prévoyant une procédure de contrôle quant à l’affectation du soutien.

1. **Modalités de participation**

Seuls les dossiers de candidature complétés en ligne seront pris en considération ([www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be/) – taper ‘Heidebroek’ dans la fonction recherche)

Les annexes suivantes seront demandées (si disponibles) :

* Description détaillée du budget
* Description des partenaires
* Photos illustrant le projet
* S’il s’agit d'un événement ou d'une exposition, le scénario et les plans
* S’il s’agit d’une publication, un résumé ainsi que la table des matières
* Si la demande n’est pas introduite par un musée, **une note certifiant que ce dernier s’engage pour le projet.** Cette note sera signée par le directeur du musée.

Les annexes marquées d’un astérisque sont obligatoires.